



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION D'UN VÉHICULE À LA COMMUNE DE VINDELLE

DGA Patrimoine public et
environnement - Service parc
automobile
Numéro : 2023-D-115

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à la mise aux enchères, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix encheri TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/03/2023
Citroën Berlingo	EM440WN	3 568,32 €	BPPAL2004RE PRI040	11/10/2002	10 077,62€	0 €

La commune de Vindelle située, 9 Place de l'Eglise, 16430 VINDELLE se porte acquéreur de ce véhicule au prix de 3 568,32 €.

Article 2 – La recette sera réalisée au budget Déchets ménagers – article 775 – rubrique 7212.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 AVR. 2023
Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 27 AVR. 2023
Publié ou notifié,
Le 27 AVR. 2023